

## **RÉSOLUTION 32-8**

### ***RÉSOLUTION CONCERNANT L'INITIATIVE D'HARMONISATION DU POIDS DES CAMIONS***

---

**ATTENDU QUE** les GNE/PMEC sont résolus, en tant que région, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à des niveaux équivalant à 10 % de moins que les niveaux de 1990 d'ici 2020 et à des niveaux qui éliminent toute menace grave à notre climat d'ici 2050;

**ATTENDU QUE** les actuels parcours pour camions nuisent aux routes secondaires et aux routes locales et qu'ils compromettent la sécurité des collectivités;

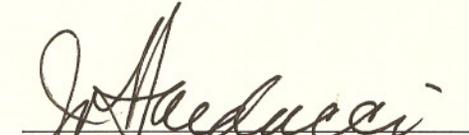
**ATTENDU QUE** le secteur des transports est la principale source d'émissions de GES;

**ATTENDU QUE** le commerce binational dépend du transport transfrontalier efficace des marchandises;

**PAR CONSÉQUENT**, les organismes de transport s'emploieront à mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer les avantages, les coûts et les impacts d'un accroissement du poids des camions en fonction d'une norme harmonisée. Cette évaluation portera sur la sécurité routière, les avantages environnementaux, les impacts sur l'infrastructure, la qualité de vie dans les collectivités, l'efficacité des transports et l'efficacité économique.

**PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT**, un projet pilote régional sera mis sur pied afin d'évaluer les impacts d'un accroissement des limites de poids imposées aux camions sur certaines autoroutes américaines qui seront choisies ultérieurement.

*Adoptée à la 32<sup>e</sup> Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.*



---

**John E. Baldacci**  
Gouverneur du Maine  
Coprésident



---

**Shawn Graham**  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick  
Coprésident